



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Paris, le 12 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat d'intérêt national du Fort d'Aubervilliers pour un projet urbain exemplaire

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable a signé aujourd'hui le Contrat d'intérêt national (CIN) du Fort d'Aubervilliers avec les représentants des collectivités concernées⁽¹⁾. 7^{ème} contrat signé depuis le lancement de ce nouvel outil de gouvernance par le Premier ministre en octobre 2015, le CIN d'Aubervilliers coordonne les projets d'aménagement de près de 40 hectares mêlant logement, requalification des axes routiers et équipements publics.

Ce contrat définit un cadre de partenariats pour développer et aménager le secteur du Fort d'Aubervilliers, territoire situé à cheval sur deux communes, Pantin et Aubervilliers, et deux intercommunalités, Plaine commune et Est Ensemble.

Situé en Seine Saint Denis, aux portes de Paris, le CIN se caractérise par la convergence de plusieurs projets urbains qui doivent être pleinement articulés et intégrés :

- la mutation de la ZAC du Fort d'Aubervilliers afin de transformer l'ancien site militaire de 36 hectares en quartier ouvert avec la création de 1 800 logements familiaux dont 30 % de logements sociaux et très sociaux ;
- la réhabilitation du quartier Emile Dubois-Maladrerie qui permettra une connexion avec le reste de la ville et l'implantation de commerces et services publics ;
- l'arrivée des deux nouvelles gares de la ligne 15 du Grand Paris Express ;
- la transformation de l'ex RN2 en boulevard urbain pour une plus grande sécurité et une amélioration du cadre de vie ;
- la création d'un centre nautique ;
- la réhabilitation du Théâtre de la commune, scène nationale.

Caractérisés par une excellence environnementale, ces projets vont participer à la revalorisation urbaine de ce secteur, à la réduction des nuisances et à la transition énergétique. Ils permettront également de combler le déficit en équipements et en services dans ce territoire.

Le CIN permet le partage des informations liées à tous ces projets et leur coordination autour d'un comité de pilotage dédié, composé des représentants des signataires.

Les CIN ont vocation à coordonner un partenariat entre l'État, les collectivités et des acteurs économiques publics et privés sur des territoires à enjeux. Ils élaborent une gouvernance partagée, et définissent les procédures et les moyens à mobiliser pour aboutir à la modernisation d'un territoire.

« Ce contrat est remarquable en ce qu'il réunit à la fois différentes échelles territoriales, de la commune à l'Etat qui ont réussi à construire un projet fédérateur au profit de tous, sur le territoire et ailleurs » a déclaré Emmanuelle Cosse.

⁽¹⁾ Villes d'Aubervilliers et Pantin, Établissements publics Plaine commune et Est ensemble, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Grand Paris Aménagement

Retrouvez [le communiqué de presse en ligne](#).

Contact presse :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS

www.logement.gouv.fr